

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES ADJOINTE  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE FORMATION**

Affaire suivie par : David DAHOMAY  
DGSA/JG/DRH/WF/SF/DD/CR-17

**Note à l'attention**  
des DGA  
des directeurs et chefs de service  
des agents régionaux

**Objet : Elaboration du Plan pluriannuel de formation 2018-2020 (PDF 2018-2020)**

Le président du Conseil régional a fait de la formation des personnels, l'une des priorités de son action. Pour ce faire, il souhaite mettre en œuvre une politique interne de formation ambitieuse, exigeante, et devant répondre aux attentes de ses collaborateurs, en termes de consolidation des acquis, de montée en compétence, de perfectionnement, ou encore de projets d'évolution professionnelle ou de mobilité.

C'est dans ce cadre que nous devons procéder à l'élaboration du PDF 2018-2020, selon le calendrier joint à la présente note (voir « rétroplanning 2017 »). En particulier, j'attire votre attention sur la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique, exclusivement dédiés à l'élaboration de ce plan, composés comme suit :

***Le comité de pilotage :***

- Le PCR (ou l'élu référent du personnel) ;
- Le directeur de cabinet ;
- Le DGS, le DGSA, les DGA, le DRH, et l'ensemble des directeurs ;
- Le secrétariat général à l'ingénierie et à la prospective (SG+ chargée de mission GPEEC);
- Le chef de service de la formation, le chef de service gestion des carrières, le chef de service de l'information ;
- Les représentants du personnel ;
- 1 représentant du CNFPT, et 1 représentant du CDG (personnalités extérieures).

***Le comité technique :***

- Le DRH ;
- Le chef de service formation + membres du service formation ;
- La chargée de mission GPEEC (secrétariat général) ;
- Le chef de service de l'ingénierie et de l'évaluation (DFPAE).

Le comité de pilotage ainsi que le comité technique, seront officiellement installés le **lundi 9 octobre 2017, de 15h à 16h30, en salle 8 et 9 à l'Hôtel de région à Basse-Terre**. Tous les membres administratifs de ces comités devront être présents à cette réunion d'installation et de présentation de la démarche.

Le plan de formation est à la fois un outil de formalisation des besoins collectifs et individuels de formation, et un outil de pilotage essentiel au service de la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité régionale. Je compte donc sur la forte implication des encadrants, des

représentants des personnels, ainsi que de l'ensemble des agents régionaux à l'élaboration du PDF 2018-2020.

Les objectifs stratégiques devant soutenir le PDF 2018-2020, ont d'ores et déjà été arrêtés par l'exécutif régional :

1. Consolidation des acquis et montée en compétences des personnels, notamment des encadrants, en adéquation avec le projet politique de l'exécutif régional et la réorganisation interne de la Région ;
2. Formation des personnels impactés dans le cadre des compétences renforcées de la Région issues en particulier des lois MAPTAM et NOTRÉ, ainsi que des personnels nouvellement transférés ou mis à disposition (direction du transport, personnels du CREPS, Routes de Guadeloupe) ;
3. Acquisition de connaissances et de compétences professionnelles socles pour les agents peu ou pas qualifiés (en particulier les agents régionaux des lycées), devant aboutir à l'obtention de certifications et/ou de qualifications reconnues ;
4. Adaptation de l'ensemble des personnels à la nouvelle culture de la « E-Administration ».

Ces objectifs stratégiques devront être déclinés en objectifs opérationnels lors de l'élaboration du PDF, et la façon dont la maquette est conçue permettra tout à la fois une approche par projets (projets de service et de direction), par métiers, et par recensement des besoins individuels.

Vous trouverez joints à la présente note, deux tableaux de recensement des besoins :

- un tableau de recensement des besoins individuels à compléter par les chefs de service (ces documents sont complémentaires aux comptes rendus d'évaluation 2016) ;
- un tableau de recensement des besoins collectifs à compléter par les directeurs.

**Je vous invite à adresser au service formation ces documents complétés dans les meilleurs délais, et au plus tard le lundi 6 novembre 2017. Il est impératif que ces délais soient respectés.**

Seules les actions de formation (collectives et individuelles) inscrites au PDF feront l'objet d'une programmation sur la période. Aucune demande de formation non prévue par le plan de formation ne sera mise en œuvre, sauf exception dûment justifiée. Le PDF 2018-2020 fera chaque année l'objet d'une mise à jour par le comité de pilotage.

Enfin, je porte à votre attention que le comité technique procèdera durant tout le mois d'octobre aux auditions des directeurs, afin de recueillir de manière plus qualitative les besoins collectifs de formation de leur direction. Le planning de ces auditions sera fixé, en concertation avec les directeurs.

Le Directeur général des services,



Jean-Louis BOUCARD.

**Copie de la présente note au Directeur de cabinet.**